

Problème d'assainissement achat maison vis caché

Par Lululdx

Bonjour, nous avons acheté notre maison en février 2025.. après 8 mois de travaux nous nous sommes installés. Au bout d'une semaine les toilettes sont remontés dans la maison.. Nous avons fait intervenir une entreprise de débouchage qui a très vite constaté que le tuyau d'assainissement était cassé à plusieurs endroits par des racines le sable est la terre on fini le tuyau de ce fait le tuyau est totalement bouché.. après enquête il c'est avéré que l'ancien propriétaire a fait intervenir 4 fois une entreprise de débouchage en 2022 ce qui prouve qu'il y avait un souci d'assainissement, il es malheureusement dcd en janvier 2023. Le logement est restée vide jusqu'à notre achat.. comment veolia a t'il pu faire un DPE conforme au vue de l'état du tuyau plus rien n'y passe.. s'agit il d'un vis caché ? J'ai un devis de 7000? pour remplacer ce tuyau es ce que je dois payer.. le fils du propriétaire qui a effectué la vente nous a répondu que son père n'avait pas de problème de toilette bouché mais au vue des 4 interventions de débouchage au cours de l'année avant son décès. Une personne seul en plus.. je n'ai pas de protection juridique j'aimerais savoir mes droits svp. Merci d'avance aux personnes qui prendront le temps de me répondre..

Par yapasdequois

Bonjour,
Vous avez commandé une prestation à une entreprise vous devez évidemment la payer sous peine de poursuites.

Pour prouver une man?uvre dolosive de la part du vendeur, il faut prouver qu'il connaissait et a sciemment caché le problème. Le défunt savait sans doute, mais le fils c'est plus délicat.
Le diagnostic d'assainissement individuel (ce n'est pas un "DPE") est apparemment erroné, mais encore faut-il aussi le prouver, surtout après l'intervention de débouchage.

Consultez un avocat pour connaitre vos chances d'aboutir à un dédommagement.

Par Lululdx

J'ai contacté notre notaire qui a envoyé le devis au notaire du fils du propriétaire pour éventuellement un arrangement à l'amiable.. je vous remercie pour votre retour. Bonne soirée

Par yapasdequois

Un arrangement amiable est toujours préférable, surtout que vos preuves à son encontre sont apparemment assez minces.